

Quel dossier d'habilitation devons-nous compléter ?

Il existe trois dossiers de demande d'habilitation : fonction de la situation de votre projet, choisissez le bon !

- > Vous êtes un groupe de jeunes âgés entre 11 et 17 ans et vous souhaitez créer votre Junior Association : **complétez le dossier d'habilitation.**
- > Vous avez déjà été habilités en Junior Association l'an dernier et vous souhaitez continuer à mener vos actions, ou bien lancer un nouveau projet : **complétez le dossier de renouvellement d'habilitation.**
- > Vous avez déjà été habilités en Junior Association et vous souhaitez poursuivre votre projet alors que plus de la moitié des membres de votre groupe sont devenus majeurs : **complétez le dossier Junior Association Majeure.**

➔ Votre habilitation en quatre étapes

① Complétez le dossier :

- > à la main en imprimant le dossier en version papier
- > à l'écran en utilisant le formulaire pdf
- > en ligne sur www.juniorassociation.org/form

② Réunissez les documents nécessaires :

- > la liste des membres signée par chacun des membres
- > l'acte d'engagements respectifs signé
- > la cotisation de votre Junior Association au Réseau national
- > la fiche-diagnostic « Vous connaître pour mieux vous garantir »

Consultez le verso de cette fiche pour plus d'informations !

③ Envoyez le tout au Relais Junior Association de votre département.

Vous trouverez ses coordonnées sur www.juniorassociation.org. Sur certains départements il y en a plusieurs : choisissez le plus proche de l'adresse de votre Junior Association.

Attention, les dossiers envoyés directement au Réseau national ne sont pas étudiés et sont renvoyés au Relais départemental !

④ Une fois votre dossier envoyé, vous pouvez **prendre contact avec le Relais départemental que vous avez choisi** afin d'organiser une rencontre.

Si votre projet reçoit un avis favorable de sa part, votre demande est ensuite transmise au Réseau national pour être étudié en **commission d'habilitation nationale**. Celle-ci se réunit une à deux fois par mois et se prononce sur chaque dossier. Le calendrier de la commission est consultable en ligne sur www.juniorassociation.org > JA mode d'emploi.

Vous recevrez dans la semaine qui suit la commission **un courrier vous précisant si votre Junior Association a été habilitée ou renouvelée**, accompagnant votre attestation d'habilitation à conserver.

Junior Association, quel intérêt ?

N'hésitez plus et lancez-vous ! Avec une bonne idée, de l'énergie et de la volonté, vous pouvez monter votre propre association et réaliser vos projets, sans attendre l'âge de la majorité, en créant une Junior Association.

Grâce au soutien du Réseau national et de ses correspondants dans toute la France, vous bénéficierez :

- > d'une assurance couvrant les activités et les membres de la Junior Association ;
- > de la possibilité d'ouvrir et de gérer un compte bancaire en toute autonomie ;
- > de l'accompagnement d'un réseau de professionnels qui transmettent leur expérience et leur savoir-faire ;
- > d'outils (guides, fiches pratiques...) adaptés à votre projet et à vos besoins.

Mais surtout, vous rejoindrez un réseau d'envergure nationale, pour être plus crédible et mieux reconnu dans vos démarches !



Check-list pour un dossier complet !

Quelle que soit la version du dossier d'habilitation que vous avez complétée, pour que votre demande soit complète, vous devez le transmettre au Relais départemental accompagné des documents suivants :

- la liste des membres de la Junior Association complétée** (*nom, prénom, date de naissance de chaque jeune*) **et signée par chaque membre** qui témoigne ainsi de leur adhésion libre et volontaire au projet de la Junior Association.

Si vous avez complété votre demande d'habilitation directement en ligne, vous recevez par courriel la liste des membres à compléter (à l'adresse électronique de contact de la Junior Association).

- l'acte d'engagements respectifs** (*dernière page du dossier*) signé par les représentants de la Junior Association et votre Accompagnateur local, si vous en avez choisi un. Le Relais départemental signera lui aussi ce document lorsque vous lui présenterez votre projet. C'est « l'acte fondateur » de la Junior Association, qui décrit ce que chacun s'engage à faire.

Si vous avez complété votre demande d'habilitation directement en ligne, vous recevez l'acte d'engagements respectifs à compléter par e-mail (à l'adresse de contact de la Junior Association).

- la cotisation de 15 € pour rejoindre le RNJA et soutenir son action** (*cotisation annuelle pour l'ensemble des membres de la Junior Association, de préférence par chèque à l'ordre du RNJA*). Depuis le 1^{er} juin 2014, le montant de la cotisation est passé de 10 € à 15 € afin de pouvoir continuer à développer les Juniors Associations tout en proposant des actions qui répondent aux attentes des jeunes.

- la fiche-diagnostic « Vous connaître pour mieux vous garantir »**. Pour pouvoir mener vos projets en toute sécurité, il est indispensable que les activités et les membres de la Junior Association bénéficient d'une assurance. La couverture de toutes les Juniors Associations est prise en charge par l'APAC, secteur assurance de la Ligue de l'enseignement. Cette fiche-diagnostic permet d'établir une attestation d'assurance précise, un document que peuvent vous demander vos partenaires et qui prouve que vos activités sont protégées. Cette fiche est à joindre obligatoirement dès la première demande d'habilitation et à chaque demande de renouvellement.

Plus simple, plus facile et plus rapide : vous pouvez compléter la fiche-diagnostic directement en ligne sur <http://rnja.apac-assurances.org> ou bien en version papier, en téléchargeant le document en pdf sur www.juniorassociation.org > JA mode d'emploi. N'hésitez pas à vous faire aider par votre Accompagnateur local ou votre Relais départemental et à utiliser [la notice que vous trouverez également sur notre site](#).

Attention, s'il manque des documents, votre demande n'est pas présentée à la commission d'habilitation et vos projets peuvent prendre du retard !

avec le soutien de



Dossier reçu le :

Numéro national Junior Association :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cotisation : OUI NON Fiche APAC : OUI NON



DOSSIER D'HABILITATION 2015 / 2016

L'habilitation accordée entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 mai 2016 est valable jusqu'au 31 octobre 2016

Dans quel cas compléter ce dossier ?

Vous êtes un groupe de jeunes âgés de 11 à 17 ans et vous avez des projets plein la tête ? Il n'est jamais trop tôt pour agir : comme 10 000 autres jeunes en France, passez à l'action en montant votre Junior Association ! Pour démarrer, complétez ce dossier pour demander votre habilitation.

Nous vous invitons également à visiter notre site www.juniorassociation.org où vous trouverez des informations concernant le fonctionnement et la vie d'une Junior Association, des guides thématiques qui pourront vous aider à lancer votre projet, des portraits d'autres Juniors Associations, ainsi que l'actualité du Réseau que vous pouvez suivre sur les réseaux sociaux !

on se retrouve sur



Nom et coordonnées de votre Junior Association

Nom de la Junior Association :

Domiciliée chez :

Adresse :

Code postal :

--	--	--	--	--

 Ville :

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 E-mail* :

Fax :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Site internet de la JA** :

*Adresse de réception de la lettre d'informations du RNJA.

** Il sera indiqué sur les pages publiques du site internet du RNJA.

Avis du Relais départemental du RNJA

PARTIE RÉSERVÉE AU RELAIS DÉPARTEMENTAL

Nom :

Num. dépt. :

--	--	--	--

 Association / Structure :

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 E-mail :

Avis concernant l'habilitation : (obligatoire pour que le dossier soit proposé à la commission d'habilitation)

- Favorable : penser à co-signer le document « engagements respectifs » avant d'envoyer le dossier au RNJA
 Défavorable : merci d'indiquer pourquoi dans le champ « commentaire » ci-dessous

Commentaire :

Avis de la commission d'habilitation

PARTIE RÉSERVÉE AU RNJA

Junior Association habilitée par la commission réunie le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Complément d'informations demandé :

Habilitation refusée - motif :

Votre projet et l'organisation de votre Junior Association

Vous pouvez joindre des documents complémentaires si vous le souhaitez.

Décrivez votre projet collectif :

Veillez à remplir le plus concrètement possible cette rubrique, particulièrement importante pour la décision de la commission d'habilitation du RNJA.

Comment est née cette idée ?

Comment avez-vous choisi le nom de votre Junior Association ?

Expliquez-nous votre organisation :

Comment sont prises les décisions au sein de votre groupe ?

(fréquence des réunions, désignation des responsables, rédaction de comptes-rendus, etc.)

Avez-vous rédigé un règlement collectif ou une charte ? *(si oui, vous pouvez nous en joindre une copie avec ce dossier)*

Avez-vous établi un planning pour vos actions ? *(si oui, vous pouvez nous en joindre une copie avec ce dossier)*

Avez-vous déjà dressé une liste de vos besoins : matériel, locaux, humains, financiers, etc. ?



⑤ Avez-vous l'intention d'entrer en contact avec des partenaires ? Si oui, lesquels ?

.....
.....

⑥ Souhaiteriez-vous rencontrer d'autres Juniors Associations ?

.....
.....

Votre Junior Association et le développement durable *(question facultative)*

La planète chauffe : la notion de développement durable est de plus en plus présente dans notre société. Pensez-vous possible de mener vos actions en respectant au mieux l'environnement ? Si oui, vous pouvez lister trois pistes ou idées d'actions à mener cette année (ex. : tri sélectif, papier recyclable, déplacements doux, écolabels, etc.) :

①
②
③

Y a-t-il, dans votre entourage, un adulte prêt à vous aider, vous conseiller ?

Le RNJA l'appelle « Accompagnateur local ».

- OUI : indiquez ses coordonnées ci-dessous. *(merci de remplir tous les champs)*
 NON. Si vous en souhaitez un, notre Relais départemental peut vous conseiller.

Nom : Prénom :

Structure :

Adresse :

Code postal :

--	--	--	--	--

 Ville :

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 E-mail* :

Souhaite-t-il que son nom apparaisse sur les pages publiques du site internet du RNJA ? OUI NON

Souhaite-t-il recevoir la lettre d'informations électronique mensuelle du RNJA ? OUI NON

Comment le connaissez-vous (parent, professeur, animateur, élu, etc.) ?

Quelle aide attendez-vous qu'il vous apporte ?

.....

Accompagne-t-il déjà une ou plusieurs autres Juniors Associations ? OUI NON Ne sais pas

Ouverture d'un compte bancaire

Cochez cette case si vous souhaitez ouvrir prochainement un compte pour la Junior Association auprès d'un établissement bancaire partenaire du RNJA *(différents selon les départements)*. **L'accord préalable du RNJA est indispensable.** Vous pourrez télécharger les documents à remplir sur l'extranet du site du RNJA, **après la décision d'habilitation.** Ils pourront également vous être remis par notre Relais départemental.



➔ Les représentants de la Junior Association *(merci de remplir tous les champs)*

Votre Junior Association doit désigner deux représentants au moins, obligatoirement mineurs à la date d'habilitation. Il n'y a pas de nombre limite : vous pouvez joindre d'autres noms et coordonnées sur papier libre.

1 Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : E-mail :

Téléphone portable : Abonnement à la newsletter du RNJA : OUI NON

Date de naissance : Fonction dans la JA :

2 Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : E-mail :

Téléphone portable : Abonnement à la newsletter du RNJA : OUI NON

Date de naissance : Fonction dans la JA :

➔ Les membres de la Junior Association

Tous les membres doivent préciser leur nom, prénom, date de naissance et signer la demande d'habilitation, certifiant qu'ils adhèrent volontairement à la Junior Association. Vous pouvez accepter des jeunes majeurs âgés de 18 à 20 ans maximum, mais ils doivent constituer moins de la moitié des membres et ne peuvent pas être représentants. En cas de changements ou de nouvelles adhésions, renvoyez cette liste à jour au RNJA, pour que tous vos membres soient assurés. Il n'y a pas de nombre limite : vous pouvez joindre les informations ci-dessous sur papier libre.

	Nom	Prénom	Date de naissance	E-mail <i>(facultatif)</i>	Signature
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
Nombre total de membres :					

Les informations recueillies dans ce document font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'administration de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au RNJA : 01.43.58.98.70 et contact@juniorassociation.org.



Le Réseau national des Juniors Associations a pour objet **d'encourager la liberté d'expression des jeunes, l'esprit d'initiative** et **le renouvellement de la vie associative**, dans le respect des valeurs de la République.

En animant le dispositif « Junior Association », le RNJA propose une relation nouvelle entre adultes et jeunes mineurs : **une majorité accompagnée**, fondée sur **des obligations réciproques**, dans le respect de l'initiative et de l'autonomie des jeunes.

RD Le Réseau national des Juniors Associations, représenté par son Relais départemental, s'engage à :

- ✳️ habiliter tout regroupement de jeunes, scolarisés ou non, qui, sur la base d'une idée, d'une envie ou d'une préoccupation, veulent agir, et ce sous une forme associative nouvelle : la Junior Association ;
- ✳️ accompagner les jeunes membres de la Junior Association dans la souscription d'une assurance, l'ouverture d'un compte bancaire et toute autre démarche pour lequel son accord ou son appui sont requis ;
- ✳️ faciliter leur passage de la Junior Association à l'association loi de 1901 (ou 1908 en Alsace-Moselle).

Interlocuteur privilégié de la Junior Association et représentant du RNJA, le Relais départemental, en rencontrant le groupe de jeunes à l'initiative du projet et en donnant un avis sur leur démarche, accepte de les soutenir dans sa réalisation.

JA En échange, la Junior Association dénommée « » s'engage à :

- ✳️ adopter un fonctionnement démocratique respectueux des statuts du RNJA :
 - > regrouper en majorité des jeunes de moins de 18 ans ;
 - > verser une cotisation de 15 € au RNJA pour soutenir son action, qui doit être jointe au dossier de demande d'habilitation *(de préférence par chèque, à l'ordre du RNJA)*
- ✳️ tenir informés le Relais départemental et le RNJA sur ses membres et ses activités :
 - > renvoyer ce dossier d'habilitation complet, en veillant à l'exactitude des informations qu'il contient ;
 - > informer le RNJA des nouvelles adhésions et des changements parmi les membres de la Junior Association (indispensable pour que tous les membres soient correctement assurés) ;
 - > établir un bilan d'activité au plus tard au 31 octobre 2016 *(ou à la fin des activités de la Junior Association si elle s'arrête avant)*
- ✳️ adopter une gestion transparente de sa trésorerie :
 - > tenir un cahier des comptes ;
 - > faire valider par au moins deux membres tout engagement de dépense supérieur à 1000 € ;
 - > présenter, pour conseil, tout budget supérieur à 4000 € au Relais départemental ;
 - > établir un bilan financier au plus tard au 31 octobre 2016 *(ou à la fin des activités de la Junior Association si elle s'arrête avant)*

Fait à : le :

--	--	--	--	--	--	--	--

Nom du Relais départemental

Nom de l'Accompagnateur local

Nom des représentants de la JA

Signature

Signature

Signatures



Vous connaître pour mieux vous garantir

JUNIOR ASSOCIATION

Nom de l'association :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Date de la création :

Correspondant de l'association :

Tél :

Fax :

Email :

Site Web :

A remplir par le Réseau National des JUNIORS ASSOCIATIONS

Habilitation effectuée par le Réseau National des JUNIORS ASSOCIATIONS

Nouvelle habilitation : oui non

Date d'habilitation pour la saison en cours :

Numéro d'habilitation

PROJET DE LA JUNIOR ASSOCIATION

SPECIFITES :

Organise des activités pour ses seuls adhérents

Organise des activités ouvertes à tout public



COMPOSITION :

Nombre de membres/adhérents :

Ensemble des adhérents :

1 - dont Administrateurs/représentants

2 - dont Collaborateurs bénévoles

En plus des adhérents, l'association accueille-t-elle régulièrement des usagers ?

NOMBRE

oui non

MONTANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR EXERCICE POUR :

N : Prévisionnel N + 1 :

ACTIVITES REGULIERES NON SPORTIVES :

- **Liste des activités** (réunions, travaux manuels, cinéma, tenue de stands, participation aux activités de la commune, jeux, préparation d'une manifestation culturelle, préparation d'un séjour, répétition de groupe de musique et chant, gestion site Internet, vidéo, ...)

1.

2.

3.

4.

5.

6.

- **Activités extérieures ou prestations de service** (demande d'intervention de la JUNIOR ASSOCIATION pour le compte d'une autre structure)

oui non Si oui, nombre



ACTIVITES REGULIERES SPORTIVES RISQUES 1, RISQUES 2 ET RISQUES 3 UFOLEP*

• Liste des activités

Effectif total de l'année

Nombre

ACTIVITES REGULIERES SPORTIVES RISQUES 5 UFOLEP*

Il s'agit ici des activités sportives cyclistes (et assimilées) listées par l'UFOLEP dans la catégorie R5 (voir liste en dernière page).

Dans ce cas-là, il est nécessaire de prendre contact avec le Délégué UFOLEP de votre département qui viendra évaluer les conditions de sécurité et de pratique de votre activité (voir ci-après l'encadré réservé à cette validation).

• Liste des activités

Effectif total de l'année

Nombre

L'association est-elle en charge (gestionnaire, propriétaire, locataire) d'un terrain pour des activités R5 ? oui non

Conditions de sécurité mises en œuvre

Désignation du Monsieur Sécurité :

--

Validation des conditions de sécurité par le Délégué UFOLEP :

Je soussigné,, Délégué UFOLEP de la Fédération départementale de la Ligue de l'enseignement atteste :

- avoir vérifié les conditions de sécurité d'organisation et de pratique des activités sportives R5 mises en œuvre par l'association,
- que ces activités sont mises en œuvre dans le respect des règles techniques et de sécurité UFOLEP pour le type d'activité considéré.

Fait à

Le

Signature ►

* Voir liste des activités en page 6. Les activités R4 et R6 ne peuvent être garanties au titre la convention JUNIOR ASSOCIATION.



ACTIVITES TEMPORAIRES (OCCASIONNELLES)

Sportives ou non, ces activités occasionnelles sont non régulières et **concernent exclusivement les membres de la JUNIOR ASSOCIATION**. Il peut s'agir de sorties, séjours, week-end ou vacances, ateliers de danse, sortie vélo.

- Liste des activités

- Non sportives

- Sportives

Participants	Fréquence	Durée

- **MANIFESTATIONS**

Il s'agit de **manifestations occasionnelles ouvertes au public que la JUNIOR ASSOCIATION organise**. Attention : le public assistant à la manifestation sans y participer n'est pas considéré comme participant « actif ».

- **MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES NON SPORTIVES**

(Soirée, kermesse, bal, carnaval, concert, loto, tombola, vide-greniers, festival, exposition, spectacle, tournage, types d'actions d'autofinancement, etc)

Type	Fréquence à l'année	Nombre de participants	Durée	Participants « actifs » non membres de la JA (*)

- **MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES SPORTIVES**

(contests, compétition, journée d'initiation ouverte au public, démonstrations, multi-randonnées, ...)

Attention : si vous organisez une compétition, randonnée ou épreuve cycliste (notamment soumise à autorisation ou déclaration administrative préalable), une souscription complémentaire spécifique est nécessaire.

Type	Fréquence à l'année	Nombre de participants	Durée	Participants « actifs » non membres de la JA (*)

(*) S'il est prévu des participants « actifs » non membres de la JUNIOR ASSOCIATION, il convient de remplir la fiche d'assurance « Organisation de manifestation » pour être assuré. Elle est disponible sur l'extranet du site www.juniorassociation.org. Attention, les coûts supplémentaires seront à votre charge.



VOS LOCAUX

Etes-vous les seuls utilisateurs du local ? oui non
(Vous êtes les seuls en dehors du propriétaire à pouvoir l'utiliser)

Si oui, est-ce pour une durée : inférieure ou égale à 3 mois supérieure à 3 mois

Si vous utilisez un local pour une durée inférieure ou égale à 3 mois, vous n'avez pas de démarche supplémentaire à faire pour l'assurer.

Les locaux occasionnels

Pour une durée inférieure ou égale à 3 mois, que vous soyez seuls utilisateurs ou non.

Type de salle (salle de spectacle, de réunion, ...)	Fréquence	Durée	Activités concernées

Si vous utilisez un local pour une durée supérieure à 3 mois, vous devez signer une convention avec la structure qui vous le met à disposition. Un modèle de ce document est téléchargeable sur l'extranet du site www.juniorassociation.org ou disponible sur demande auprès du RNJA à qui il faudra la transmettre après l'avoir remplie et signée, pour délivrance de l'attestation d'assurance. Attention, les coûts supplémentaires seront à votre charge.

VOTRE MATERIEL

Si votre JUNIOR ASSOCIATION possède du matériel que vous souhaitez assurer ou si vous voulez avoir un devis, il vous faut remplir la fiche d'assurance de matériel et l'envoyer au RNJA (contact@juniorassociation.org). Vous la trouverez dans l'extranet du site www.juniorassociation.org. Attention, les coûts supplémentaires seront à votre charge.

Ces informations permettent d'analyser les risques de l'association et servent de référence pour établir le produit d'assurance le mieux adapté à vos besoins.

Par conséquent, l'association, l'organisme ou le service :

- déclare sincères les renseignements fournis et certifie qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à induire l'APAC en erreur dans l'appréciation du risque proposé,
- reconnaît avoir été informé qu'il peut demander à l'APAC communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier. Ce droit, prévu par la loi du 6 janvier 1976, peut être exercé auprès du Bureau Qualité APAC.

Fait à Le

LA JUNIOR ASSOCIATION

Signature précédée de la mention « Certifié exact »
Le représentant de la JUNIOR ASSOCIATION



LISTE DES ACTIVITES UFOLEP

SPORTS INDIVIDUELS - RISQUE 1

- Billard
- Boules
- Boomerang
- Bowling
- Cerf-volant
- Crocquet
- Danse sportive
- Autre danse (urbaine, classique, ...)
- Double Dutch
- Eveil corporel
- Football de table
- Golf et activités golfigues
- Gymnastique d'entretien (APE)
- Jogging
- Marche nordique
- Match d'improvisation théâtrale
- Modélisme aérien (- 25 kg)
- Modélisme naval
- Modélisme roulant
- Pêche
- Pétanque
- Randonnées pédestres
- Raquette neige
- Sophrologie
- Tai-Chi-Chuan
- Yoga Qi-Cong Gymnastiques douces

SPORTS COLLECTIFS - RISQUE 2

- Base-ball
- Basket ball
- Flag
- Floorball
- Football
- Football Américain
- Futsal
- Hand-ball
- Hockey sur gazon
- Hockey sur glace
- Inter-cross
- Kin-ball
- Korfbal
- Rugby
- Speed-ball
- Sports collectifs locaux ou traditionnels
- Street Hockey
- Tchoukball
- Volley ball
- Water-polo

SPORTS INDIVIDUELS - RISQUE 2

- Accro-Basket
- Aïkido
- Arbalète
- Arts du cirque
- Athlétisme
- Activités aquatiques d'entretien
- Autres arts martiaux
- Badminton
- Boxe éducative
- Boxe française
- Caisse à savon
- Canoë-kayak
- Capoiëra
- Char à voile
- Course d'orientation
- Course hors stade
- Echasse urbaine
- Epreuves combinées / raid multi-activités (1)
- Escalade-Grimpe arbre
- Escrime
- Gymnastique artistique
- Gymnastique rythmique sportive
- Haltérophilie – force athlétique – musculation
- Judo
- Ju Jitsu
- Karaté
- Longe côte
- Luites traditionnelles
- Marche sportive
- Natation
- Patinage sur glace
- Roller
- Sarbacane
- Skate
- Ski alpin
- Ski de fond - de randonnée
- Sports locaux ou traditionnels
- Squash
- Surf et autres activités de neige
- Tennis
- Tennis de table
- Tir
- Tir à l'arc
- Trotinette
- Twirling bâton
- Trampoline
- Viet Vo Dao
- Voile
- Autres activités nautiques non motorisées

SPORTS INDIVIDUELS – RISQUE 3

- Accrobranche
- Alpinisme et escalade sur glace
- Biathlon
- Canyonning
- Epreuves combinées (sans activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités
- Equitation
- Motonautisme (sauf VNM-Jet-ski)
- Parkour (2)
- Plongée sous-marine
- Rafting
- Randonnées équestres
- Ski nautique
- Spéléologie

SPORTS INDIVIDUELS – RISQUE 4

(sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC).

- Modélisme aérien (25 kg et +)
- Parachutisme
- ULM
- Vol à voile
- Vol libre
- VNM-Jet Ski

SPORTS INDIVIDUELS – RISQUE 5

- Duathlon-triathlon-bike and run
- Cyclo - Bicross
- Cyclo – Cyclocross
- Cyclo – Cyclospor
- Cyclo – Cyclotourisme
- Cyclo – Vélo-trial-bike trial
- Cyclo – Dirt
- Cyclo – Vélo couché
- Cyclo – VTT
- Cyclo – VTT randonnées
- Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités

SPORTS INDIVIDUELS – RISQUE 6

- Auto – Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 16 à 18 ans
- Auto – Gymkhana
- Auto – Kart-cross
- Auto – Karting piste
- Auto – Poursuite sur terre
- Auto – Trial 4x4
- Moto – Activité enduro
- Moto – Activité 50 cc
- Moto – Activité moto-cross
- Moto – Activité Trial
- Moto – Ecole de conduite
- Moto – Randonnées loisirs

(1) Sans les activités relevant du risque 3 (R3), 4 (R4), 5 (R5) ou 6 (R6).

(2) Cf. règlement technique UFOLEP.